

Dorille Jean\_Laurent  
Les Blaches  
906 chemin de Ferbeilles  
26400 Suze

Suze le 14/09/2020

Mme Le Maire et le Conseil Municipal  
64 Les Jeux  
26400 SUZE

Mesdames, Messieurs,

Conseil Municipal du 09/09/2020 Ordre du jour Point numéro 11 ;

1° La commune a transmis aux gendarmes 3 courriers..... donc le public est informé alors que nous ignorons les faits.

2° Mme Noelle Lantheaume intervient pour défendre que le chemin communal (**RURAL**) de Ferbeilles ne doit pas être interdit aux habitants villes et villages voisins. **EST-CE LE CAS ?**

3° Mme FAVIER Odile : elle relate que son mari a été rabroué violemment sur ce chemin. Que veut dire violemment et est-ce sur ce chemin ? Il a été demandé à M. FAVIER qui était accompagné d'une personne et non de sa femme, de bien vouloir sortir de notre propriété avec son véhicule (type GATOR). Il était sur notre stationnement privé devant notre maison c'est à dire à plus de 150 mètres du chemin rural n°1.

4° L'explication concernant M. Morand est simple il n'était pas sur le chemin rural mais sur propriété privée il semblait chercher quelque chose. Quand à la rencontre qu'il suggère cela aurait pu se faire ce dimanche 13 puisqu'il était sur le chemin rural avec sa compagne et son fils. A aucun moment malgré un bonjour réciproque il n'a engagé la conversation. Il pourra reconnaître qu'aucune réflexion ne lui a été faite puisqu'il n'y avait pas lieu, ils étaient sur le chemin rural.

5° Quant à la proposition de décaler les filets de protection il faudra que certains points de faisabilités soient réfléchis y compris avec les propriétaires concernés.

Sujet hors rectification du CR du Conseil Municipal

Nous pourrions discuter sur de nouveaux faits qui se sont déroulés ce dimanche 13 concernant des chiens non attachés et des VTT électriques.

Nous restons à votre entière disposition.

**Je demande à Mme le Maire et au conseil municipal de faire paraître mon courrier pour informations, autres que celles du compte rendu du 09/09/20**

Jean-Laurent Dorille.